

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Date de la convocation : 03/10/2019

Date d'affichage : 03/10/2019

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 9 Votants : 9 + 3 pouvoirs

Le mardi 8 octobre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Pin Marie-Thérèse, Lenfant Anne – Messieurs Claret Jean-Paul, Rey Michel, D'Hooghe Jacques, Charquet Pierre, Chêne Claude, Lavit Damien

Absents excusés ayant donné procurations :

Madame Burlet Brigitte a donné procuration à Madame Rey Suzy

Monsieur Wall Vincent a donné procuration à Madame Lenfant Anne

Monsieur Brancaz Xavier a donné procuration à Monsieur Lavit Damien

Absents : Levrot Laurent, Curiallet Maryvonne

Chêne Claude est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. LE PERSONNEL COMMUNAL :

1. Point sur l'appel en cours :

L'Adjointe au Maire prend la parole et rappelle au membre du Conseil :

- Que le comité médical Département du Centre de gestion de la Savoie a donné un avis défavorable sur l'aptitude aux fonctions de Monsieur LOURDEL Benoît
- Que Monsieur LOURDEL, peut, s'il le souhaite, formuler une demande de reclassement au sein de la collectivité
- Que Monsieur LOURDEL est en arrêt maladie jusqu'au 18 novembre 2019
- Qu'actuellement Madame BARNEZET le remplace jusqu'au 18 octobre 2019 uniquement

Actuellement, aucune candidature n'a été reçue. Afin d'accroître les éventuelles candidatures, il est proposé d'établir un contrat de 6 mois, du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, ce qui permettrait également d'assurer le soutien nécessaire pendant la période hivernale.

Les membres du Conseil décide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel sur la période citée ci-dessus en tant qu'Adjoint technique.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°104/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

2. Convention d'adhésion au service intérim du CDG 73

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Un service intérim au sein du Centre de Gestion de la Savoie peut nous aider dans nos recherches. Pour ceci, il convient d'adhérer gratuitement au service. Il s'agit d'une mise à disposition par le Centre de Gestion. La collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Pour les frais de gestion, 2 possibilités s'offrent à la collectivité :

- 6% pour le portage administratif ; c'est-à-dire que la collectivité dispose d'un agent, le CDG porte le contrat et assure la gestion administrative
- 7.5% pour l'intérim c'est-à-dire que la collectivité charge le CDG d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette convention.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°103/2019

3. Chèques cadeaux du personnel :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des montants attribués individuellement l'année dernière avec une répartition entre les chèques Chartreuse et les Cadochèque de La Poste.

Après délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil accepte d'offrir des bons d'achat au personnel communal pour un montant de 1 820.00€

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°105/2019

4. Règlement formation :

L'Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal du nouveau disposition de Plan de Formation Mutualisé avec les départements de la Savoie, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Ain, en partenariat avec les CDG et le CNPFT. Le règlement de formation a été soumis à l'ensemble des membres et transmis au CDG pour approbation du Comité Technique. Nous reviendrons sur la mise en place lors du prochain Conseil.

II. TRAVAUX :

1. La Plagne :

Après plusieurs réunions avec l'architecte et l'architecte conseil, l'implantation a été validée. Les plans circulent à l'ensemble des membres pour information.

2. Assainissement Le Plan Martin :

Le plan de financement est terminé. Les montants des travaux et des demandes de subventions sont repris pour l'ensemble du Conseil. L'intégralité des propriétaires acceptent le passage sur leurs parcelles.

Les appels d'offre devraient débuter entre novembre et décembre 2019 pour un début de travaux en avril 2020.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

3. Travaux routes :

Les réparations des routes ainsi que les emplois ont été réalisées dans l'été, de même pour les fissures. En ce qui concerne la route des Combes, des éléments sont encore en attente par le maître d'œuvre quand au gabarit nécessaire pour le pont.

4. Travaux éclairage public :

Un nouveau devis est soumis pour le remplacement de l'éclairage où il n'est plus assuré. Le devis s'élève à 5 006.97€ HT soit 6 008.38€ TTC. Des discordances sont visibles dans le devis. Des éléments complémentaires vont être demandés au prestataire.

Néanmoins, une proposition d'appel d'offres sur l'intégralité de l'éclairage de la commune est à envisager (avec étude etc...)

III. LOCAUX LES CIMES :

Une DSP est en cours entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'Association Les Skieurs du Granier. Néanmoins, le local « Les Cimes » n'entre pas en compte dans cette DSP. Une réunion avec AGATE, la commune et l'association des skieurs du Granier est programmée le lundi 28 octobre 2019 à 10h pour la rédaction de la convention de mise à disposition.

L'ensemble des membres du Conseil accepte la mise à disposition à l'année. Néanmoins, un changement devra être apporté aux locataires des Cimes qui utilise la salle lors de leur réunion de copropriété. Une autre salle communale leur sera mise à disposition. Les Skieurs du Granier souhaite une mise à disposition pour 5 ans, comme la DSP.

IV. BAIL EMPHYTEOTIQUE LA GRENNERY :

Le bail arrive à échéance à la fin d'année. Il est peut-être possible de faire un avenant de quelques mois afin de terminer le prochain bail. Néanmoins, un bail emphytéotique s'engage pour 18 ans. Le service juridique d'AGATE étudie actuellement les possibilités. De prochaines informations seront communiquées ultérieurement.

V. RGPD :

La Réglementation Général de la Protection des Données est obligatoire depuis mai 2018. Après plusieurs présentations tant au secrétariat qu'aux élus, Monsieur Le Maire propose qu'AGATE soit le référent DPD. En effet, des réunions générales avec la Communauté de Communes pourraient être organisées afin de proposer des trames et soutien réels dans chacun des domaines. Cette prestation est évaluée à 1 484.20€ et comprend :

- La réalisation du registre des traitements
- Le conseil sur la conformité des nouveaux traitements
- Le conseil sur l'étude d'impact
- Le point de contact de la CNIL et la gestion de ses demandes
- La formation d'une journée groupée
- La solution informatique Smart GDPR

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne AGATE comme référent DPD dans le cadre du RGPD
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°106/2019

VI. SALLE POLYVALENTE :

Un état général de la salle polyvalente est revu. Des signalements concernant des problèmes de matériels ont été recensés. Il est convenu qu'un technicien se rende sur place afin de diagnostiquer si le matériel est réparable ou doit être remplacé.

Se pose également l'état des sanitaires, des tables et des chaises ; ainsi que le temps passé pour l'état des lieux mais également la « fiabilité » des demandes au vu des moyens fournis.

Un devis concernant de la vaisselle a été demandé auprès de Tec'Hôtel afin de réactualiser et adapter les demandes. Il s'élève à 480.45€ HT soit 576.54€ TTC (verres à pied, corbeille à pain, plateaux de service etc...). L'intégralité des membres acceptent le devis.

Ce point sera revu au prochain Conseil avec les éléments fournis par le technicien.

VII. ECOLE : DEFINITION DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL ET NOMINATION DES PERSONNES :

Un rappel est fait sur la définition du droit d'accueil :

« Ce droit d'accueil est institué pour les écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Cela signifie qu'en cas de grève ou d'absence imprévisible d'un enseignant et d'impossibilité de le remplacer, l'élève bénéficie gratuitement d'un service d'accueil ».

Pour la grève, cette mesure s'applique lorsque le taux de grève est égal ou supérieur à 25%.

Le Maire établit une liste de personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil. Aucune loi n'exige de diplôme, néanmoins, la loi précise que le Maire doit veiller à ce que les personnes employées « possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants ».

Après échange et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de nommer 3 personnes pour les 43 enfants actuellement recensés à l'école (soit 1 surveillant pour 15 enfants) à savoir :

- JACQUET Véronique
- GOUGOUX Carole
- REY Suzy

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°107/2019

Un autre point concernant l'école est la sécurisation du matériel informatique. Devons nous acheter une armoire forte ? Le secrétariat se charge de prendre les renseignements auprès de l'assurance et ce point sera à nouveau abordé lors du prochain Conseil.

De même, l'école a demandé un devis pour une imprimante couleur auprès de CHEMIN BUREAUTIQUE. Considérant le prix d'achat et de fonctionnement, les membres du Conseil Municipal souhaitent que l'organisation actuelle pour les impressions éventuelles en couleur reste inchangée (à faire à la mairie).

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

VIII. DECISIONS MODIFICATIVES :

1. Fonds de concours PLUi

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2018, la convention de financement dans le cadre du PLUi a été approuvée pour 5 012€ avec un remboursement réparti sur 5 ans. Le versement de 2018 n'a pas été fait ni celui de 2019. En conséquence, il convient de valider la décision modificative permettant le paiement de ses 2 échéances soit 2 006€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°115/2019

2. Vidange de la station épuration

La vidange de la station épuration du Granier a été approuvée lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2019. Or, le devis a été sous-estimé par rapport à la réalisation. Il convient donc d'approuver cette décision modificative afin de permettre le paiement de la facture.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°114/2019

IX. DENEIGEMENT 2019 – 2020 :

L'Adjoint aux travaux prend la parole et présente un tableau du coût de déneigement depuis sa prise de fonction en 2014.

Les entreprises de l'année précédente ont soumis un devis à la Commune pour la saison 2019 – 2020. L'Entreprise FRECHET demande 92€ HT de l'heure pour les routes communales du Désert ainsi que le parking.

L'Entreprise « Les Fils de H. BRON » demande 33€ HT de l'heure pour les autres routes communales avec l'utilisation du chasse-neige de la commune.

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve ses 2 conventions pour la saison 2019-2020

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibérations n°116 et 117/2019

X. GESTION DES DEPOTS SAUVAGES :

Suite à un mail avec la Communauté de Communes sur la gestion des dépôts sauvages, la proposition faite par cette dernière est que le service technique de la commune effectue les nettoyages non réalisés par les agents techniques de la 4C. Il n'est pas envisageable qu'à défaut de personnels par le prestataire de collecte, ce soit la commune qui reprenne la charge de travail. Le service des ordures ménagères est assuré par la 4C qui perçoit les taxes. C'est donc à elle de déployer les moyens afin de limiter ses dépôts. Il est néanmoins demandé d'augmenter les heures et jours d'ouverture de la déchetterie. En effet, cela permettrait peut-être la réduction de ces dépôts.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

XI. CONTRAT DE FOURNITURES DE PLAQUETTE POUR LA CHAUFFERIE DE LA MAIRIE :

Suite à l'arrêt d'ONF Energie, la société « MTS Multi Trans Savoie » a repris la gestion de la plateforme de St Thibaud de Couz. La société « M.T.S, Multi Trans Savoie » a émis une proposition de convention exposée à l'ensemble des membres.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de M.T.S. pour l'approvisionnement des plaquettes du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°108/2019

XII. ADHESION CIBC 2019 :

Monsieur Le Maire soumet au membre du Conseil, l'adhésion 2019 correspondant au Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- d'adhérer au CIBC
- de verser la cotisation pour l'année 2019 de 301€

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°109/2019

XIII. ACQUISITION FONCIERE – REGULARISATION LE GRAND CARROZ :

Monsieur Le Maire rappelle qu'une erreur s'était glissée dans la délibération 326/2017 sur les numéros de parcelle et les superficies. Il convient donc de régulariser cette délibération.

Les parcelles échangées entre la commune et Mr et Mme ROUTIN sont :

- La B1476 de 45m²
- La B1475 de 34m²

Après délibération et à l'unanimité, l'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte cet échange.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°113/2019

XIV. TARIF DU MUSEE :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix de vente d'articles à la boutique du musée (nouveaux articles) et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces produits et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif concernant la mise en vente de ces articles et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°110/2019

XV. REMBOURSEMENT DE FRAIS :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Monsieur Christian HERMEN pour les travaux de la Balme à Colomb d'un montant 82.30€ correspondant à des achats de petits matériels

Après délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de rembourser les frais engagés à Monsieur Christian HERMEN pour un montant total de 82.30€

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°111/2019

XVI. SUBVENTION POUR ASSURANCE DES SAPEURS-POMPIERS :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention pour l'année 2019 de l'amicale des pompiers du centre de Chartreuse Nord.

Le montant de la subvention s'élève 331.65 euros.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer au profit de l'amicale des pompiers une subvention d'un montant de 331.65 euros.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°112/2019

XVII. AUDIT ENERGETIQUE – ECOLE COMMUNALE :

1. Audit bâtiment école :

La commune prévoit de remplacer le système de production de chaleur de l'école en le raccordant au réseau de chaleur bois énergie de la chaufferie de la Mairie. Afin d'avoir une vision complète des travaux d'économie d'énergie à réaliser sur le bâtiment, il serait souhaitable d'effectuer un audit énergétique complet. Un devis a été demandé à l'entreprise ENER'BAT. Le coût est de 4 975.00€ HT soit 5 970.00€ TTC.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

L'ensemble des membres du Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition d'ENER'BAT.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs
Délibération n°118/2019

XVIII. ADHESION DE LA COMMUNE DU NANCES AU SIAEP DU THIERS :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Nances souhaite entrer au Syndicat des Eaux du Thiers.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Nances et ce à compter du 1^{er} janvier 2020, aux mêmes conditions que les Communes Membres
- Donne son accord pour la modification et l'extension des limites du périmètre actuel

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs
Délibération n°119/2019

XIX. QUESTIONS DIVERSES :

1. Cadeaux des aînés :

Pour Noël 2018, la collectivité avait opté pour des colis à chaque aîné habitant sur la commune et pour les aînés en résidence médicale, sur des produits locaux.

Chaque membre du Conseil Municipal souhaite conserver cette répartition, appréciée des aînés. L'Adjointe au Maire se charge de proposer des colis pour le prochain Conseil.

2. Adressage :

Les démarches vont bientôt commencer. Il est demandé à chaque Conseiller de réfléchir pour chacun des hameaux les possibilités de nom de routes.

3. Chaudière fioul bâtiment service technique :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il serait utile d'aménager le local technique dans la grange achetée à cet effet. Cet aménagement permettrait d'enlever la cuve fioul du bâtiment technique actuel. Des devis doivent être sollicités pour ces travaux. Une aide de la Région peut par ailleurs être sollicitée. L'ensemble des membres du Conseil approuve cette décision.

4. Prêt salle communale :

2 personnes souhaitent se retrouver pour faire de la musique ensemble 2 fois par semaine. Une demande sera faite pour la salle de l'AEP.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

5. Future élection municipale :

Une salle pourra être mise à disposition (petite salle sous l'auberge) pour les administrés souhaitant se réunir en vu des prochaines élections municipales. Ce prêt sera bien évidemment conditionné à la disponibilité de cette salle. Les renseignements et demandes doivent être formulées à l'avance, auprès du secrétariat de Mairie.

6. Compte rendu réunion tourisme hivernal à St Pierre de Chartreuse :

L'Adjointe au Maire prend la parole et explique que cette réunion rassemblait de nombreux élus. L'EPIC a fait appel à un cabinet pour faire des propositions afin d'équilibrer les dépenses et les recettes. Ce dernier fait des propositions contraignantes mais qui sont pour lui indispensables. Ces propositions seront votées lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Pour le tourisme « hors EPIC », ce spécialiste pense que la Chartreuse est un magnifique massif. Il faut travailler sur cette identité. Pour les hébergements, privilégier les gîtes de luxe : les touristes demandent du « bon sommeil et du bon air » ! Ils sont prêts à payer cher pour des vacances en plein air... Cette orientation ne doit pas avoir pour effet de rejeter une clientèle plus modeste qui fréquente notre massif.

7. Prochaines réunions :

- Jeudi 10 octobre 2019 à 9h : réunion de chantier Les Rigauds (+ repérage du futur réservoir des Teppaz)
- Vendredi 11 octobre 2019 à 8h30 : sentier de la Balme à Collomb – RDV à La Plagne
- Vendredi 11 octobre 2019 : CHARDON vient effectuer les réparations de l'Eglise
- Mardi 15 octobre 2019 à 13h30 : réunion d'information sur la loi de transformation de la FPT à Montmélian
- Mercredi 16 octobre 2019 à 9h : Evolution de la police de proximité et de sécurité du quotidien : Mairie des Echelles en présence du lieutenant-colonel de Chambéry
- Jeudi 17 octobre 2019 à 15h30 : bornage chemin des Rigauds

Reste à prévoir l'inauguration de la boulangerie.

Prochain Conseil Municipal : 12 novembre 2019 à 19h30

Levée de la séance à 0h50

Fait à Entremont le Vieux,
Le 28 octobre 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret



